MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

ELEMENTS DE CHIMIE GENERALE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE: 021202U21D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 001

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

ELEMENTS DE CHIMIE GENERALE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.1. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant

- de distinguer les phénomènes chimiques des phénomènes physiques ;
- d'acquérir la compréhension des notions, principes, lois, concepts de base de la chimie minérale et organique;
- d'acquérir les techniques de base nécessaires au travail de laboratoire dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En mathématiques,

dans l'ensemble des nombres entiers rationnels,

- effectuer un calcul algébrique mettant en œuvre les quatre opérations fondamentales, leurs propriétés, les règles de priorités et les conventions d'écriture traditionnelles ;
- calculer la valeur numérique d'une expression algébrique du 1^{er} degré;
- calculer l'aire et le périmètre de polygones réguliers ;
- résoudre des problèmes de grandeurs proportionnelles, en particulier, les problèmes de pourcentage ;

En français,

• résumer, dans un niveau de langue courante, un texte écrit de type informatif, narratif ou expressif d'au moins cinquante lignes dactylographiées;

• présenter et commenter ce résumé oralement dans un langage clair.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Chimie minérale	CT	В	64
Chimie organique	CT	В	32
Laboratoire de chimie	CT	S	32
3.2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

en disposant du tableau périodique des éléments chimiques et en recourant aux unités du système international de mesures,

4.1. Chimie générale

- de différencier les phénomènes physiques des phénomènes chimiques ;
- de définir les états de la matière et de différencier les notions de corps simples, de corps composés, de mélanges;
- de décrire et de définir les atomes :
 - décrire le modèle atomique en se basant sur le tableau périodique des éléments chimiques;
 - établir la répartition électronique en se servant des notions de couches électroniques;
 - identifier les propriétés des groupes d'éléments et leur périodicité ainsi que leurs irrégularités dans la périodicité;
 - utiliser les symboles de Lewis;
 - définir l'isotopie;

de décrire et de définir les molécules :

- définir la masse moléculaire et le nombre d'Avogadro;
- déduire et généraliser la notion de mole, de masse molaire et leur relation ;
- recourir aux expressions de la concentration d'un mélange (liquide et gazeux) dans les problèmes d'application (molarité, %, densité, volume molaire);
- de décrire et d'identifier les liaisons chimiques et les fonctions en chimie minérale :
 - définir la notion d'électronégativité et la règle de l'octet ;
 - décrire l'électrovalence et la covalence ;
 - déduire les formules chimiques et les charges des ions ;

- ♦ d'identifier, de caractériser, de nommer suivant la nomenclature officielle et de donner les propriétés des oxydes, des acides, des bases et des sels;
- d'équilibrer des équations chimiques :
 - distinguer réactifs, produits, réactions de métathèse et réactions rédox ;
 - respecter les conventions d'écriture et équilibrer une équation chimique ;
 - résoudre des problèmes stœchiométriques ;

4.2. Chimie organique

- de définir les bases de la structure moléculaire et d'appliquer les règles de la nomenclature organique :
 - reconnaître et qualifier la réactivité des groupements fonctionnels : alcanes, alcènes, alcynes, hydrocarbures aromatiques, alcools, aldéhydes, cétones, amines et acides carboxyliques, ...;
 - préciser les différents types d'isomérie;
 - nommer des molécules organiques selon la nomenclature en vigueur ;

4.3. Laboratoire de chimie

dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et de l'environnement et dans le respect des bonnes pratiques spécifiques au laboratoire de chimie,

- de reconnaître et nommer le matériel de laboratoire et les produits mis à sa disposition;
- de maîtriser des techniques de prélèvement des produits (pipettes, burettes, balances, ...);
- de décrire et d'appliquer des méthodes de chauffage ;
- de préparer des solutions en respectant les consignes données en vue d'illustrer les notions de dilution, de concentration, ...;
- de réaliser des réactions chimiques qui permettront de mettre en évidence les notions suivantes :
 - · conservation des masses (Lavoisier),
 - rapport massique des constituants des molécules (Proust),
 - pression, volume d'un gaz (loi des gaz parfaits).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

en disposant du tableau périodique des éléments chimiques et en recourant aux unités du système international de mesures,

dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et de l'environnement et dans le respect des bonnes pratiques spécifiques au laboratoire de chimie,

- d'identifier, de caractériser et de classer les réactifs et les produits d'une réaction de chimie minérale;
- d'équilibrer la réaction chimique et d'ajuster les coefficients stœchiométriques y relatifs;
- de réaliser la réaction et d'en vérifier la cohérence des résultats ;
- d'identifier et de nommer au moins cinq fonctions organiques principales.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des éléments suivants :

- l'utilisation pertinente de la documentation scientifique,
- le niveau de corrélation entre l'équation chimique théorique et sa réalisation en laboratoire.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de Laboratoire de chimie, il est recommandé de ne pas dépasser deux étudiants par poste de travail.